DEVIS



N°

Fiche d'information et conseil Article L521-4 du Code des assurances

Conseil:

Gestion des prestations Nov Solutions 19 rue Hélène Boucher CS 584 Contact : 09 72 72 78 78 Distribution AS Solutions / centre de gestion 92 cours Lafayette 69003 Lyon Contact : contact@as-solutions.	56 28008 Chartres Cedex					
Assureur: PREVOIR VIE-GROUPE PREV 19 rue d'Aumale – 75009 PARIS Compte client Adhérent: Date de naissance: né(e) le Contact: Identifiant Client:	OIR					
Moyen de communication util	lisé :					
		NOM DU I	PRODUIT			
VOS GARANTIES						
GARANTIES LES ASSURÉS	ELÉMENTS D	VOTRE SIT DINFORMATION DU CL	IS ET DE CON	INAISSANCE		_
Civilité Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Lien Familial	Téléphone	Email	
Etes-vous une personne p		□ ои	□ NO	DN		

LES BENEFICIAIRES - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Civilité|Nom|Prénom Date de naissance Lieu de naissance

ADRESSE DE L'ASSURÉ PRINCIPAL

Adresse Code postal / Ville



RELAXEO

L'adhésion prévoit le versement à l'Assuré d'une indemnité journalière forfaitaire de quarante (40) euros en cas d'Hospitalisation de l'Assuré consécutive à un Accident ou une Maladie garanti(e). L'indemnité est doublée en cas d'Hospitalisation consécutive à un Accident.

DÉTAIL DES GARANTIES

Le Contrat est souscrit pour une durée d'un (1) an à compter de sa date d'effet. Il est ensuite reconduit automatiquement d'année en année par tacite reconduction

GARANTIES	COMPLÉMENT
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION	Versement d'indemnités journalières, dont le montant est choisi lors de l'adhésion, en cas de séjour d'au moins 24 heures consécutives dans un établissement hospitalier (hôpital ou clinique, public ou privé). Le montant de l'indemnité est doublé en cas d'hospitalisation consécutive à un accident. La garantie s'applique au conjoint et aux enfants, âgés de 30 jours à moins de 18 ans, de l'adhérent déclarés sur le certificat d'adhésion. Pour les enfants de l'adhérent déclarés sur le certificat d'adhésion, le montant versé correspond à la moitié du montant de l'indemnité journalière choisi par l'adhérent lors de l'adhésion.
EXONÉRATION DES COTISATIONS	L'adhérent est exonéré du paiement des cotisations du contrat s'il fait l'objet d'une hospitalisation supérieure à 30 jours. La prise en charge débute à l'issue de l'expiration de la franchise de 30 jours et cesse dès que l'indemnité journalière cesse d'être versée. La garantie exonération de cotisation ne s'active pas en cas d'hospitalisation d'un enfant déclaré sur le certificat d'adhésion.





DÉTAIL DES EXCLUSIONS GARANTIES

COMPLÉMENT **EXCLUSIONS** Ne sont pas couverts par le contrat : • Les conséquences de comportement de l'assuré tels que : actes **PRINCIPALES** intentionnels ou illégaux, état alcoolique, usage de produits **EXCLUSIONS** pharmaceutiques ou de stupéfiants sans ou hors des limites de prescription médicale • La pratique par l'assuré d'un sport en qualité de professionnel ou de certains sports et activités listés dans la notice d'information. • Il existe des périodes d'attente à compter de la date de prise d'effet du contrat pendant lesquelles aucune prestation n'est versée : - 90 jours francs pour une hospitalisation liée à une maladie, - 18 mois pour les hospitalisations liées à un accident ou une maladie survenue antérieurement à la souscription, - 12 mois pour les hospitalisations liées à la maternité. **PRINCIPALES** • Il existe une limitation d'indemnisation au-delà de laquelle **RESTRICTIONS** l'indemnisation n'est plus versée : 365 jours consécutifs en cas d'hospitalisation à la suite d'une maladie et 1095 jours si l'hospitalisation résulte d'un accident. • Il existe un délai de franchise à l'issue duquel l'indemnisation commence : 1 jour en cas d'accident, 3 jours en cas de maladie, 8 jours à compter de l'accouchement en cas de maternité

- L'indemnité journalière est payée à compter de la 25ème heure d'Hospitalisation en cas d'Accident.
- L'indemnité journalière est payée à compter du 4ème jour d'Hospitalisation en cas de Maladie.
- L'Hospitalisation consécutive à une maternité est indemnisée à compter du 9ème jour suivant l'accouchement.
- En cas de nouvelle Hospitalisation due à la même cause survenant dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la sortie d'hôpital, la franchise n'est pas appliquée et la durée maximale de versement des prestations tient compte de la période d'Hospitalisation déjà indemnisée.
- Les garanties sont acquises en France Métropolitaine et dans tous les autres pays du monde lors de séjours à l'étranger de moins de trois (3) mois consécutifs.



Numéro adhésion Organisme assureur	PREVOIR VIE-GROUPE PREVOIR
Date d'effet originale Date d'échéance Durée de l'adhésion Préavis de résiliation Mode de signature	1 an avec tacite reconduction au 1 ^{er} janvier de chaque année 2 mois avant la date d'échéance
TARIFS	
Périodicité Cotisation mensuelle Cotisation annuelle	Mensuelle d'avance € TTC € TTC

RECAPITULATIF DE L'ADHESION

RECAPITULATIF ECHEANCE(S)

Période Date Cotisation TTC Période Date Cotisation TTC

RÉCAPITULATIF REMBOURSEMENT

Nom du titulaire

BIC

IBAN

MENTIONS LEGALES DES INTERVENANTS CONTRACTUELS

Rôle Mentions Légales

Association souscriptrice

Association 4 AS - 15 Rue Bernoulli - 75008 Paris- Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 - Association déclarée - PREFECTURE DE POLICE - Direction des Transports et de la Protection du Public-SDPSES – BPAS section associations - 36, rue des Morillons - 75015 PARIS

Assureur

PREVOIR VIE-GROUPE PREVOIR, Société anonyme au capital de 81 000 000 € inscrite au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 343 286 183, ayant son siège social au 19, rue d'Aumale – 75009 PARIS, entreprise régie par le Code des assurances.

Distributeur

AS Solutions Société par Actions Simplifiée au capital social de 740 000 euros Siège social : 15 Rue Bernoulli, 75008 PARIS, FRANCE RCS Paris 908 499 056 code APE 6622Z – courtier d'assurances ORIAS N°22000804 www.orias.fr Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 paris Cedex 09. RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L5612-7 du Code des assurances Conformément aux articles L. 521-2 et R. 521-1 du Code des assurances As SOLUTIONS déclare être détenue par : - UNIRE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 779 352 814 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 40 rue de la Croix des Hormes 69250 Montanay à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - ASSURANCE MUTUELLE D'OUTREMER, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 399 965

capital - ASSURANCE MUTUELLE D'OUTREMEN, société d'assurance mutuelle immatriculee sous le numero 399 965
524 au RCS de Fort-de-France, dont le siège social est situé au 2 bis avenue des Arawaks 97200 Fort-de-France à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 784 338 451 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 27 rue de Madrid 75008 Paris à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - L'ETOILE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 775 687 627 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 16 avenue Hoche 75008 Paris à travers une participation directe égale à 13,5% du capital.

Gestion prestation

NOVEOCARE, société par actions simplifiée au capital de 1 020 000 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro B 348 884 677 ayant son siège social au Jardin d'Entreprises, 2 rue Joseph Fourier, CS 20187, 28008, Chartres Cedex, France, immatriculé au registre de l'ORIAS sous le numéro 14 006 665.

Gestion administrative

AS Solutions Société par Actions Simplifiée au capital social de 740 000 euros Siège social : 15 Rue Bernoulli, 75008 PARIS, FRANCE RCS Paris 908 499 056 code APE 6622Z – courtier d'assurances ORIAS N°22000804 www.orias.fr Entreprise régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 paris Cedex 09. RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L5612-7 du Code des assurances Conformément aux articles L. 521-2 et R. 521-1 du Code des assurances, As SOLUTIONS déclare être détenue par : - UNIRE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 779 352 814 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 40 rue de la Croix des Hormes 69250 Montanay à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - ASSURANCE MUTUELLE D'OUTREMER, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 399 965

524 au RCS de Fort-de-France, dont le siège social est situé au 2 bis avenue des Arawaks 97200 Fort-de-France à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 784 338 451 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 27 rue de Madrid 75008 Paris à travers une participation directe égale à 13,5% du capital - L'ETOILE, société d'assurance mutuelle immatriculée sous le numéro 775 687 627 au répertoire SIRENE, dont le siège social est situé 16 avenue Hoche 75008 Paris à travers une participation directe égale à 13,5% du capital.

VOS CONTACTS

Garantie Nom Adresse Contact

Centre de réclamations

AS Solutions

As Solutions
92 cours Lafayette 69003 Lyon

reclamations@as-solutions.fr

Nous vous informons que nous avons sélectionné un ou plusieurs partenaires assureurs. Les renseignements recueillis à votre situation et aux caractéristiques du risque à assurer nous ont permis d'identifier vos besoins et vos exigences en termes d'assurance. Dans tous les cas, l'ensemble des éléments transmis est repris sur la demande d'adhésion auquel il convient de se reporter avant l'adhésion au contrat. Les intermédiaires d'assurance cités dans le tableau des mentions légales sont rémunérés sur la base de commissions, d'honoraires et d'autres frais annexes de courtage.

L'adhérent reconnaît :

- Avoir reçu et pris connaissance, préalablement à la souscription, de l'ensemble des documents précontractuels et des statuts de l'association souscriptrice (Association 4 AS) à laquelle il adhère. Ainsi que les documents suivants :
 - Devis
 - Tableau de garanties
 - Contacts
 - Notice d'informations
 - 。 IPIT
- · Que le certificat d'adhésion a été établi conformément aux réponses qu'il a données aux questions posées par l'assureur.
- Avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement du certificat d'adhésion, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission, d'une adhésion frauduleuse de plusieurs assurances contre un même risque pour les biens assurés ou d'une déclaration Article 113-8 du code assurances Article L.113-9 prévues des du code aux L.

- Information sur la protection des données personnelles: Dans le cadre de votre adhésion, vous confiez à AS SOLUTIONS, NOVEOCARE et PREVOIR VIE GROUPE PREVOIR des données personnelles vous concernant ou concernant vos ayants droit (en particulier des données de santé). GFP, responsable du traitement, traite vos données pour l'exécution de votre contrat. Celles-ci seront conservées le temps nécessaire pour répondre à la finalité de traitement. Conformément à la réglementation en vigueur (Règlement général sur la protection des données, dit « RGPD », du 27 avril 2016 et Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en dernier lieu par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, ainsi que du droit de formuler des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO):
- o soit par voie électronique : dpo@as-solutions.fr
- o soit par courrier à l'adresse suivante : 15 Rue Bernoulli, 75008 PARIS, FRANCE

Après avoir contacté PREVOIR VIE-GROUPE PREVOIR et As Solutions, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL. Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (pour plus d'information : www.bloctel.gouv.fr).

Conformément aux articles L. 112-2-1 II 1° et L. 112-9 alinéa 1er du Code des assurances, l'Adhérent ayant souscrit au présent Contrat à distance ou à la suite d'un démarchage à son domicile ou sur son lieu de travail (même à sa demande) dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus pour y renoncer, à compter du jour de la réception des conditions particulières, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités. À titre purement contractuel, ce délai légal de renonciation est porté de quatorze (14) à trente (30) jours.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée, envoyée au Gestionnaire. Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-après.

MODELE DE LETTRE DE RENONCIATION:

"Je soussigné(e) (nom et prénom de l'Adhérent) demeurant à (domicile principal), vous informe renoncer à mon Contrat [nom du contrat] Toutes Causes daté du (date). (Si des cotisations ont été perçues) Je vous prie de me rembourser les cotisations versées.

A Le Signature".

En cas de renonciation, l'Assureur rembourse à l'Adhérent l'intégralité des sommes éventuellement versées dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre de renonciation.

Pendant le délai de renonciation, si l'Adhérent déclare un sinistre dans les conditions prévues au 7 - RESILIATION DU CONTRAT de la présente note d'information, celui-ci ne pourra plus exercer son droit de renonciation, cette déclaration constituant l'accord de l'Adhérent pour un commencement d'exécution du Contrat.

L'AUTORITE DE CONTROLE :

L'autorité de contrôle de l'Assureur est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09